



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante et unième session

Lima, 1^{er}-8 décembre 2014

Point X de l'ordre du jour provisoire

**Rapport succinct sur la troisième réunion
du Forum de Durban**

Note du secrétariat

Résumé

La troisième réunion du Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités s'est tenue pendant la quarantième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre les 12 et 13 juin 2014. Des représentants des Parties, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des milieux universitaires y ont assisté. Les participants ont partagé des informations et des expériences sur les moyens d'améliorer les conditions et/ou de créer un environnement propice ainsi que sur l'évaluation des solutions possibles pour les mesures d'atténuation et d'adaptation et la mise en œuvre de ces mesures. Les Présidents, Coprésidents et membres des organes créés dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont présenté un panorama des éléments relevant du renforcement des capacités inclus dans les plans de travail des organes, après quoi ils se sont livrés à une séance de questions-réponses avec les participants à la réunion.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–5	3
A. Mandat.....	1–4	3
B. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	5	3
II. Travaux préparatoires	6–7	3
III. Délibérations	8–46	4
IV. Étapes suivantes	47–49	18
Annexe		
Agenda for the 3 rd meeting of the Durban Forum on capacity-building		19

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans la décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, le Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités¹.
2. Dans sa décision 10/CMP.8, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a décidé que le Forum de Durban constitue un cadre approprié pour le partage d'expériences et l'échange d'idées, de meilleures pratiques et d'enseignements concernant l'exécution d'activités de renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto, avec la participation des Parties, de représentants des organes compétents créés au titre de la Convention, ainsi que d'experts et de professionnels compétents².
3. À sa trente-neuvième session, le SBI a invité les Parties à faire part au secrétariat de leurs vues sur des questions thématiques particulières relatives au renforcement des capacités dans les pays en développement dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto³.
4. Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a chargé le secrétariat d'établir un rapport succinct sur le Forum de Durban pour examen par le SBI⁴.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI voudra peut-être prendre en considération les informations contenues dans le présent rapport et déterminer les dispositions à prendre en conséquence.

II. Travaux préparatoires

6. Conformément aux dispositions pertinentes des décisions 2/CP.17, 1/CP.18 et 10/CMP.8, le secrétariat a établi les documents ci-après et les a mis à disposition afin de faciliter les débats au cours de la réunion:
 - a) Rapport de synthèse sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement⁵;
 - b) Additif à ce rapport de synthèse, recensant les activités de renforcement des capacités menées par des organismes du système des Nations Unies et d'autres institutions⁶;
 - c) Rapport de synthèse sur les activités de renforcement des capacités menées par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto⁷;

¹ Décision 2/CP.17, par. 144.

² Décision 10/CMP.8, par. 1.

³ FCCC/SBI/2013/20, par. 143 et 147.

⁴ Décision 2/CP.17, par. 147.

⁵ FCCC/SBI/2014/2.

⁶ FCCC/SBI/2014/2/Add.1.

⁷ FCCC/SBI/2014/7.

d) Compilation des vues communiquées par les Parties sur des questions particulières à examiner pendant la troisième réunion du Forum de Durban, ainsi que des informations relatives aux activités menées pour appliquer le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement⁸.

7. Sur la base des questions particulières à examiner recensées par les Parties dans leurs communications, et compte tenu des dispositions pertinentes figurant dans les décisions 2/CP.17 et 10/CMP.8 visées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, un ordre du jour provisoire a été élaboré pour la réunion, la version définitive étant jointe en annexe.

III. Délibérations

8. La troisième réunion du Forum de Durban s'est déroulée les 12 et 13 juin 2014 au cours de la quarantième session du SBI. M. Amena Yauvoli, Président du SBI, a présidé la réunion. M^{me} Angela Kallhauge (Suède) et M. Ian Fry (Tuvalu) l'ont aidé dans sa tâche en qualité de facilitateurs.

9. Quelque 240 participants ont assisté à la réunion. Des représentants des Parties, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG), du secteur privé et des milieux universitaires ainsi que les Présidents, Coprésidents et membres des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont échangé leurs expériences dans le domaine du renforcement des capacités et identifié les besoins et les carences dans l'exécution des activités de renforcement des capacités pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. La réunion était structurée en trois séances. La première séance, dont M. Fry était le cofacilitateur, a été consacrée aux questions liées à l'amélioration des conditions et/ou la création d'un environnement propice. La deuxième séance, dont M^{me} Kallhauge était la cofacilitatrice, a consisté dans la présentation d'exposés et des discussions sur l'évaluation des solutions possibles pour les mesures d'atténuation et la mise en œuvre de ces mesures. La troisième séance, dont M. Fry était le cofacilitateur, a été consacrée à la question de l'évaluation des solutions possibles pour les mesures d'adaptation et de la mise en œuvre de ces mesures. Les exposés présentés pendant chaque séance ont été suivis d'un dialogue interactif avec et entre les participants au Forum de Durban.

10. L'enregistrement de la réunion, ainsi que les déclarations et les exposés qui ont été faits peuvent être consultés sur le site Web de la Convention⁹.

1. Allocutions de bienvenue

11. La réunion a été ouverte par M. Yauvoli, qui a fait part de son expérience en tant qu'habitant d'un petit État insulaire en développement confronté quotidiennement aux problèmes posés par les changements climatiques et a exprimé son opinion sur le rôle central que joue le renforcement des capacités au niveau national pour permettre la participation de toutes les parties prenantes à la recherche de solutions face à ces problèmes, et le dialogue entre elles.

12. M^{me} Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la Convention, a affirmé que, dans le cadre du processus des changements climatiques, ce qui compte le plus dans le renforcement des capacités est de démocratiser la participation à deux niveaux: entre les pays, car cela permet à toutes les Parties de participer de manière équitable; et à l'intérieur de chaque pays. Le renforcement des capacités est un processus itératif, car il faut du temps pour assimiler de nouveaux concepts et les différents acteurs interviennent à des moments

⁸ FCCC/SBI/2014/MISC.2 et Add.1 et 2.

⁹ <http://unfccc.int/8121.php>.

différents. Les outils et les connaissances nécessaires pour faire face aux changements climatiques doivent être diffusés parmi ceux qui en ont besoin. M^{me} Figueres a conclu son allocution de bienvenue en invitant les participants au Forum de Durban à être des agents de démocratisation entre les pays et au sein de chaque pays.

13. M. Fry a présenté une invitée d'honneur, M^{me} Koko Warner, qui a pris la parole en qualité à la fois d'auteur principal de la contribution du Groupe de travail II au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de chercheuse travaillant sur les questions liées aux migrations environnementales, à la vulnérabilité sociale et à l'adaptation. M^{me} Warner a présenté une synthèse des résultats exposés dans le chapitre 20 du cinquième rapport d'évaluation, montrant le rôle crucial que joue le renforcement des capacités pour améliorer les modes de développement durable résilients face aux changements climatiques. Selon le cinquième rapport d'évaluation, les changements climatiques constituent une menace modérée pour le développement durable aujourd'hui mais ils le compromettent gravement à l'avenir. M^{me} Warner a présenté un graphique illustrant la situation actuelle dans le monde, et la manière dont celui-ci pourrait évoluer en fonction des voies que choisiront les négociateurs et les décideurs, notamment dans le contexte de l'accord de 2015. Les pays peuvent s'orienter vers une grande résilience ou bien vers une faible résilience. Choisir une résilience élevée et de faibles risques revient en fait à opter pour l'application d'une gestion efficace des risques et l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation ce qui, dans certains cas, engendre des retombées bénéfiques, notamment une amélioration des moyens d'existence, le bien-être social et économique et une gestion responsable de l'environnement. M^{me} Warner a conclu son exposé en soulignant qu'il fallait renforcer les capacités pour susciter une meilleure prise de conscience des changements climatiques et de leurs effets par la société; promouvoir un dialogue social permettant l'adoption de décisions éclairées et accepter tant les réformes institutionnelles que l'innovation systémique; et créer un leadership pour le développement durable, prêt à faire face à des problèmes complexes et à prendre des décisions dans des conditions incertaines.

2. Séance 1: amélioration des conditions et/ou création d'un environnement propice

14. La séance 1, qui a été consacrée à l'amélioration des conditions et/ou à la création d'un environnement propice, a été ouverte par M. Kunihiko Shimada, Vice-Président du Comité exécutif de la technologie (CET). Après une brève présentation des mandats et des fonctions du CET, M. Shimada a présenté en détail les initiatives prises par cet organe pour améliorer les conditions et créer des environnements propices pour la mise au point et le transfert de technologies climatiques. Il a présenté un panorama des activités menées en 2012 et 2013, qui comprenaient notamment deux dialogues thématiques sur les environnements propices ainsi que sur les obstacles et les messages clefs adressés pour examen à ce sujet aux Parties aux dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Conférence des Parties; un dialogue thématique consacré à la recherche, au développement et à la démonstration de technologies et aux messages clefs adressés à ce sujet à la Conférence des Parties à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions; et la création d'une équipe spéciale du CET chargée des questions relatives à la création d'environnements propices et à la suppression des obstacles. Dans les messages clefs adressés à la Conférence des Parties, plusieurs questions ont été cernées, notamment: l'amélioration de la capacité des pays en développement à évaluer leurs besoins technologiques; l'examen de manière intégrée des activités liées au cycle technologique, aux politiques, aux cadres réglementaires et au financement; le renforcement des systèmes nationaux d'innovation et la participation de tous les acteurs aux niveaux régional et national, ainsi que la recherche d'une plus grande clarté dans le domaine des droits de propriété intellectuelle s'agissant de la mise au point et du transfert de technologies climatiques. Le plan de travail du CET pour la période 2014-2015 prévoit la poursuite des travaux sur les environnements propices et le

renforcement des capacités, notamment sur les systèmes nationaux d'innovation et les technologies pour l'adaptation. M. Shimada a conclu son exposé en invitant les participants à consulter le site du mécanisme d'échange d'informations techniques de la Convention (TT:CLEAR)¹⁰ pour en apprendre davantage sur les travaux menés par le CET.

15. M. Fred Machulu Onduri, Président du Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC), a informé les participants au Forum de Durban des activités menées et des progrès accomplis par le CRTC pour offrir ses services aux pays en développement. Répondre aux demandes d'assistance technique des pays en développement constitue le cœur de l'activité du CRTC. En juin 2014, huit demandes d'assistance technique avaient officiellement été présentées au CRTC par six pays. Ce dernier a aidé des pays en développement à mieux comprendre les critères d'éligibilité pour préparer les demandes d'assistance technique qu'ils lui soumettent, ainsi que les priorités nationales découlant des évaluations des besoins en matière de technologie. Une série d'ateliers régionaux destinés aux entités nationales désignées du CRTC a été organisée et centrée sur les fonctions et les services du CRTC, les rôles des entités nationales désignées au niveau national et la définition de leurs besoins prioritaires afin qu'elles puissent remplir efficacement leur rôle. Le CRTC a également produit pour les entités nationales désignées un manuel d'information sur la procédure de présentation d'une demande et les services offerts par le Centre et le Réseau. De plus, le CRTC a défini des critères précis et des lignes directrices opérationnelles pour les institutions spécialisées dans les technologies d'adaptation et d'atténuation qui souhaitent rejoindre le Réseau pour les technologies climatiques. M. Onduri a terminé son exposé en lançant un appel aux pays en développement pour qu'ils demandent à s'associer au Réseau de manière à trouver un équilibre entre la représentation des pays développés et celle des pays en développement et entre les priorités en matière d'atténuation et d'adaptation.

16. M^{me} Hilary Hove, membre du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties visées à l'annexe 1 de la Convention (le Groupe consultatif d'experts), a consacré son exposé à l'assistance technique que le Groupe consultatif d'experts fournit aux Parties non visées à l'annexe 1 de la Convention dans les processus d'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, notamment aux questions relatives à la mise en place et à la pérennisation des dispositions institutionnelles requises au niveau national pour que ces rapports soient établis de manière efficace. M^{me} Hove a indiqué aux participants au Forum de Durban quels étaient les supports de formation les plus récents élaborés par le Groupe consultatif d'experts, qui comprenaient notamment des supports actualisés portant sur les inventaires de gaz à effet de serre, les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation; et les évaluations des mesures d'atténuation en vue de l'établissement des communications nationales, ainsi que d'autres supports traitant de l'établissement des rapports biennaux actualisés. M^{me} Hove a également souligné que le Groupe consultatif d'experts avait participé, comme la Conférence des Parties le lui avait demandé à sa dix-neuvième session, à l'élaboration de supports de formation destinés à l'équipe d'experts techniques chargée de réaliser les analyses techniques dans le cadre du processus international de consultation et d'analyse. Avec le concours du secrétariat, le Groupe consultatif d'experts élaborera et organisera un programme de formation pour les experts techniques désignés. M^{me} Hove a conclu son exposé en annonçant qu'une première série de formations destinées aux experts désignés admis à faire partie de l'équipe d'experts techniques doit avoir lieu après la vingtième session de la Conférence des Parties.

¹⁰ <http://unfccc.int/ttclear/pages/home.html>.

17. M. Rawleston Moore, représentant du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a fourni des exemples de projets dans le cadre desquels le FEM a renforcé la capacité des pays à concevoir des démarches innovantes et/ou des approches par programme pour mettre en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation. Ces exemples illustraient la diversité des stratégies de mise en œuvre visant à développer les capacités institutionnelles locales et nationales. Ainsi, l'Égypte a réalisé un projet de centrale thermique solaire pour renforcer les capacités de conception de projets innovants de production à grande échelle d'énergie renouvelable et développer un approvisionnement en énergie renouvelable en faisant appel à des investissements privés. Le projet a démontré la viabilité de la production solaire thermique en Égypte et il a permis à ce pays de se positionner au niveau international comme source de compétences dans le domaine du solaire thermique. M. Moore a terminé son exposé en informant les participants au Forum de Durban qu'un soutien était prévu pour le renforcement des capacités dans le sixième cycle de reconstitution des ressources du FEM. En 2013, le FEM a versé 986 millions de dollars des États-Unis pour financer des investissements dans les domaines prioritaires énumérés dans le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement¹¹. Dans cette opération de reconstitution des ressources, le FEM continuera à appuyer le renforcement des capacités en faisant appel à sa Caisse, au Fonds pour les pays les moins avancés et au Fonds spécial pour les changements climatiques. Le renforcement des capacités institutionnelles sera l'un des volets essentiels de la sixième reconstitution des ressources. Du fait du caractère intersectoriel de la stratégie de renforcement des capacités du FEM, les besoins en matière de capacités pourront être satisfaits dans de multiples domaines d'intervention du FEM lors de ce cycle et les synergies entre les différents secteurs et entre les Conventions de Rio et les autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement pourront être renforcées.

18. M^{me} Christine Grüning, représentante de la Frankfurt School – Centre de collaboration pour le financement du climat et des énergies renouvelables du PNUE a présenté trois projets dont le but était d'améliorer la viabilité environnementale, financière et sociale des organismes de microfinancement grâce au financement des activités liées au climat. La collaboration entre secteur public et secteur privé et la coordination des politiques de recherche-développement ont été bénéfiques aux projets. Ceux-ci ont donné de bons résultats grâce aux capacités dont ont été dotés les organismes de microfinancement et les agriculteurs. Ces organismes ont été aidés non seulement à comprendre les risques associés aux changements climatiques, mais aussi à reconnaître les perspectives commerciales qu'offrent les microcrédits accordés spécialement pour permettre à la population de faire face aux conséquences des changements climatiques. Les agriculteurs ont été aidés à comprendre quelles sont les meilleures solutions à adopter pour faire face aux effets négatifs des changements climatiques et comment solliciter des microcrédits pour mettre en place au niveau local des solutions alternatives viables. Il s'agissait pour le premier cas d'un projet de diversification des revenus mené au Népal, où des communautés villageoises étaient confrontées à des pertes de récoltes et à une baisse des rendements. Avec un faible investissement destiné à financer l'achat de matériel de production d'huiles essentielles, elles pouvaient augmenter leurs revenus en utilisant des plantes résistantes qui pouvaient être employées dans la production d'huiles essentielles. Le surcroît de revenus obtenu grâce à la vente des huiles allait permettre aux agriculteurs d'obtenir des prêts ou de rembourser les intérêts. Un autre projet, mené en Éthiopie, a contribué à l'accroissement des revenus au travers d'investissements dans des pompes à eau alimentées par solaire thermique qui ont assuré un accès direct à l'eau et permis la production de cultures de substitution.

¹¹ Décision 2/CP.7, annexe.

19. L'exposé de M^{me} Grüning était le dernier prévu pour cette séance, et il a été suivi d'une séance de questions-réponses et d'un débat animé entre tous les participants au Forum de Durban. L'un des principaux sujets abordés avait trait à la prise en compte des questions de parité lors de la formulation et de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités. Le représentant du secrétariat du FEM a confirmé que la parité entre les sexes est une priorité dans tous les projets soutenus par le Fonds, et il a informé les participants au Forum de Durban qu'un nouveau plan concernant les questions de parité assorti de nouveaux indicateurs de la parité sera bientôt élaboré. Un représentant de l'Ouganda a ajouté que l'Union africaine avait décidé de prendre en compte la question de la parité dans l'ensemble des activités et programmes déjà établis en vue de porter à au moins 30 % la proportion de femmes qui participent à ces activités et programmes.

20. Un représentant de la Belgique a pris note des efforts déployés par le Groupe consultatif d'experts pour aider les pays en développement à élaborer leurs rapports biennaux actualisés, et il a ajouté qu'un soutien est encore nécessaire pour l'établissement des communications nationales. Le membre du Groupe consultatif d'experts a confirmé que ce dernier examine désormais conjointement ces deux types de rapport et les enseignements retirés du processus des communications nationales seront mis à profit pour favoriser le développement des capacités pour l'élaboration des rapports biennaux actualisés.

21. Les discussions ont également porté sur la sensibilisation des législateurs à la question des changements climatiques. Le représentant du secrétariat du FEM a indiqué qu'étant donné que les projets du FEM sont entrepris à l'initiative des pays, il faut pour que certains éléments tels que les besoins en matière de sensibilisation soient pris en compte que le pays en fasse la demande. À sa connaissance, cependant, de nombreux projets du FEM s'efforcent d'établir le contact avec de hauts fonctionnaires et des législateurs pour les sensibiliser à la question des changements climatiques. À ce propos, un représentant de l'Afrique du Sud a évoqué l'initiative GLOBE relative à la législation sur les changements climatiques lancée en 2013, qui vise à aider les législateurs de pays développés et de pays en développement à faire progresser la législation sur les changements climatiques d'ici à 2015, ainsi que l'Association des parlementaires européens avec l'Afrique, qui travaille en partenariat avec les parlements de pays africains.

22. Deux sujets, à savoir la diffusion et la transposition à plus grande échelle du renforcement des capacités, ainsi que la prise en compte des changements climatiques dans la planification du développement national, ont en outre suscité des débats animés. M. Fry a souligné qu'il fallait faire bénéficier d'autres communautés des enseignements retirés des activités de renforcement des capacités et trouver les moyens de favoriser la rétention de ces capacités après la réalisation des projets ponctuels – préoccupation partagée par un représentant du Japon. Ces questions ont également été évoquées par un représentant de la Belgique, qui a mentionné comme exemples certains projets de microfinancement du FEM qui étaient devenus par la suite des projets de moyenne ou grande envergure. Le représentant du secrétariat du FEM a fait observer que la diffusion et la transposition à plus grande échelle, principalement en ce qui concerne le transfert de connaissances à d'autres communautés, tend à devenir une pratique courante au sein du FEM. Il a également considéré que l'intégration et l'incorporation du renforcement des capacités dans un projet facilitent davantage la rétention de ces capacités qu'un projet de renforcement des capacités entrepris isolément. Il a ajouté qu'il faut compléter les projets par certains éléments en fonction des circonstances pour que le développement résilient au climat soit intégré dans les processus gouvernementaux et encourage le changement au niveau institutionnel. La représentante de la Frankfurt School – Centre de collaboration du PNUE a indiqué que, d'après sa propre expérience, la meilleure façon de transférer des connaissances consiste à donner des explications simples adaptées aux activités et que les retombées financières pour les communautés locales sont d'une importance cruciale pour la réussite des projets.

23. Toujours à ce sujet, un représentant du Réseau Action Climat international a fait observer que la coopération fait partie intégrante du renforcement des capacités et qu'il faut un mécanisme pour coordonner le renforcement «vers l'amont» des capacités afin d'assurer de meilleurs résultats. Des représentants du Rwanda et de l'Ouganda ont fait part aux participants au Forum de Durban de leur propre expérience expliquant comment les activités de renforcement des capacités ont été développées et transposées à plus grande échelle dans leurs pays respectifs. Au Rwanda, il a été décidé qu'au lieu d'organiser une formation à l'utilisation des systèmes d'alerte rapide pour deux experts à l'étranger, l'on ferait venir les formateurs dans le pays pour former un plus grand nombre de stagiaires, lesquels sont devenus par la suite eux-mêmes des formateurs. Le pays s'est ainsi doté d'une équipe d'experts permanente, réduisant ainsi la nécessité de recruter des consultants externes. En Ouganda, le processus des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) a permis au pays de renforcer ses capacités et a suscité une prise de conscience du problème des changements climatiques dans tous les secteurs et parmi les hauts fonctionnaires. Pour clore le débat, un représentant de la Finlande a formulé un message, en invitant les représentants des organes créés en vertu de la Convention à faire figurer dans leurs programmes de travail des plans d'amélioration de la formation pratique et de la collaboration avec les institutions partenaires.

3. Séance 2: évaluation des solutions possibles et mise en œuvre des mesures d'atténuation

24. M. Pat Finnegan du Réseau Action Climat a ouvert la séance 2 en faisant un exposé pour expliquer comment le Réseau envisage les capacités, qui constituent selon lui la partie frontale de la filière d'exécution des mesures d'atténuation. M. Finnegan a fait observer qu'il faut disposer de capacités pour prendre des mesures qui donneront des résultats. Il a noté qu'il existe un lien entre le renforcement des capacités, la coopération/coordination et l'efficacité, et ce qui fait défaut dans le processus de la Convention c'est un objectif commun basé sur la coopération et la coordination des efforts qui pourrait aboutir à de meilleurs résultats si l'on améliorait le rapport coût-efficacité. Pour la grande majorité des pays en développement, qui ont encore besoin de capacités institutionnelles pour concevoir, mettre sur pied et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation et réaliser les tâches et les évaluations techniques les plus récemment prescrites par la Convention, il est urgent de procéder de façon coordonnée et en collaboration à ce renforcement des capacités. M. Finnegan en a conclu que, comme nombre de ces problèmes sont pressants, la coopération et la coordination sont les instruments qui peuvent aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement durable à faible intensité de carbone.

25. M^{me} Elizabeth Press de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) a présenté les efforts déployés par l'IRENA pour aider les pays à développer progressivement l'utilisation des énergies renouvelables. M^{me} Press a décrit trois projets réalisés dans trois régions géographiques différentes afin d'illustrer l'approche diversifiée appliquée par l'IRENA. Le premier projet, mené en Afrique de l'Ouest, visait principalement à appuyer les cadres directeurs et réglementaires. Son objectif était de promouvoir la création d'un marché durable de l'énergie solaire photovoltaïque pour les entrepreneurs, les banques et les pépinières d'entreprises. Le deuxième projet portait sur la certification des techniciens dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, où les capacités du personnel technique local qualifié étaient renforcées afin de stimuler l'intérêt pour le solaire photovoltaïque afin qu'il devienne la norme régionale. Le troisième projet avait trait au développement de l'énergie géothermique dans les pays andins. Afin de faciliter le transfert de connaissances dans ce domaine, l'IRENA a organisé des stages de formation pratique assurés par des experts venant de pays ayant une grande expérience des technologies géothermiques. M^{me} Press a conclu son exposé en partageant avec les

participants les enseignements retirés de ces projets, notamment l'importance de la coordination active de tous les acteurs afin de s'assurer de l'efficacité des activités de renforcement des capacités et de déterminer quels sont les acteurs/institutions devant bénéficier d'une formation.

26. M. Brian Mantlana (Afrique du Sud) et M. Sebastian Wienges (Allemagne) ont présenté le Partenariat international pour l'atténuation, ainsi que le système de mesure, de notification et de vérification. Lancé par l'Allemagne, la République de Corée et l'Afrique du Sud à l'occasion du dialogue sur le climat de Petersberg en 2010, le Partenariat facilite l'échange de données d'expérience concernant les mesures d'atténuation et le système de mesure, de notification et de vérification entre les négociateurs, les décideurs et les spécialistes dans le domaine climatique de plus de 50 pays en développement et développés en vue de favoriser le partage de connaissances, le renforcement de la confiance et l'information sur les négociations sur le climat. Le Partenariat organise des réunions et mène des activités de réseau à chaque session de négociation; facilite l'analyse des inventaires afin de chiffrer les différents impacts des mesures d'atténuation; et appuie la gestion des connaissances et les activités de renforcement des capacités, notamment l'organisation de stages d'été, d'ateliers techniques et d'échanges entre pairs dans toutes les régions.

27. M^{me} Alina Averchenkova du Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment a présenté un exposé au nom du Programme de renforcement des capacités pour un développement à faible émission du Programme des Nations Unies pour le développement¹², afin de rendre compte des résultats d'une étude sur la mobilisation du secteur privé en faveur des stratégies de développement à faible émission et des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN). M^{me} Averchenkova a décrit les évaluations que les spécialistes du secteur privé réalisent avant de décider d'investir dans des activités à faible intensité de carbone compte tenu de certains aspects comme la situation d'ensemble en matière financière, réglementaire et politique dans le pays concerné ou le manque d'expérience dans l'utilisation de technologies nouvelles et non éprouvées. Elle a aussi souligné que les problèmes auxquels le secteur public est confronté lorsqu'il envisage de faire participer le secteur privé sont notamment le risque que les buts lucratifs de ce dernier n'entrent en conflit avec les objectifs sociaux et environnementaux des stratégies de développement à faible émission et des MAAN, ou bien des lacunes importantes dans les compétences et les capacités du secteur privé. L'importance de la participation du secteur privé est reconnue, comme le confirme le fait que de nombreux pays l'incluent dans leurs programmes de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de MAAN. M^{me} Averchenkova a conclu son intervention en soulignant qu'il faut organiser des formations pour les fonctionnaires gouvernementaux travaillant à l'élaboration de stratégies de développement à faible émission et de MAAN pour leur permettre de repérer des acteurs compétents dans le secteur privé, de prendre contact avec eux en utilisant un langage approprié et de leur présenter la documentation de manière à éveiller leur intérêt.

28. M. Hugh Sealy, Président du Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP), a indiqué comment le Conseil exécutif s'efforçait de promouvoir les activités de renforcement des capacités du mécanisme en période de crise du marché du carbone. M. Sealy a d'abord informé les participants au Forum de Durban qu'à sa neuvième session la CMP avait confirmé que les Parties devaient continuer à appuyer le MDP et à encourager le Conseil exécutif et le secrétariat à intensifier les

¹² http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/environmentandenergy/focus_areas/climate_strategies/undp_projects_thatcontributetogreenlecrds/national_sub-nationalstrategies/low_emission_capacitybuildingprogramme.html>.

initiatives de renforcement des capacités. L'objectif de ces initiatives est de renforcer les compétences et les capacités des autorités nationales désignées (AND) et des acteurs locaux au moyen de formations, de forums et d'ateliers régionaux portant sur des thèmes particuliers comme les niveaux de référence normalisés, les programmes d'activités, les retombées bénéfiques pour le développement durable et les autres prescriptions du MDP. À sa neuvième session, la CMP s'est félicitée des progrès accomplis par les centres de collaboration régionaux pour fournir un appui technique *in situ* aux concepteurs de projets et aux AND dans les pays en développement sous-représentés au sein du MDP. Les autres types d'activités de renforcement des capacités soutenues par le Conseil exécutif sont notamment la création de services d'assistance du MDP et des AND, ainsi que l'élaboration de manuels, de notes d'orientation et de cours en ligne. M. Sealy a conclu son exposé en invitant les participants au Forum de Durban à considérer le MDP comme une machine qui est propulsée par des experts techniques, des entités opérationnelles et des organismes privés qui sont soutenus par des structures d'appui et travaillent en utilisant des centaines de méthodes approuvées. Cette machine est désormais capable de mesurer, de notifier et de vérifier tous les flux de financement d'activités liées au climat et peut aider les pays en conséquence.

29. M^{me} Miriam Hinostraza du Centre de Risoe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a exposé les défis que doit relever le partenariat du Cadre de Nairobi¹³ et les solutions proposées pour aider les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, à améliorer leur niveau de participation au MDP et à promouvoir une meilleure répartition régionale des activités de projet du MDP. La stratégie de mise en œuvre du Centre de Risoe du PNUE consiste à transférer des connaissances et des données d'expérience du MDP à des groupes cibles choisis de spécialistes et d'acteurs locaux du MDP, notamment décideurs, ministres, AND et experts locaux du secteur financier et bancaire. Le PNUE a mis en place un programme d'appui au MDP (Développement des capacités pour le MDP)¹⁴ dans le but d'offrir aux pays en développement de taille moyenne et de petite taille un plus large accès aux marchés du carbone. Dans ce contexte, les capacités institutionnelles et individuelles ont été renforcées à divers niveaux, notamment en utilisant des outils de gestion des connaissances pour promouvoir le MDP. En conclusion, M^{me} Hinostraza a présenté un graphique illustrant l'augmentation du nombre de projets du MDP accueillis dans des pays africains et dans les pays les moins avancés (PMA) après la création du Cadre de Nairobi.

30. M. Federico Grullón, Coprésident du Forum des autorités nationales désignées pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a expliqué comment la République dominicaine avait bénéficié du soutien fourni par le Centre de collaboration régionale du MDP situé à Saint-Georges (Grenade). La collaboration avec le Centre a grandement contribué à renforcer la capacité de la République dominicaine à mettre sur pied des projets au titre du MDP. Citons quelques exemples d'activités ayant bénéficié d'un appui: la validation de l'analyse des aspects méthodologiques du facteur d'émission pour le secteur de l'électricité; l'examen et la validation des données et des outils de calcul utilisés; l'évaluation des sources d'information utilisées; l'assistance fournie pour organiser un atelier technique sur le MDP et les facteurs d'émission avec la participation de tous les acteurs concernés; l'appui pour l'élaboration d'une définition du niveau de référence normalisé pour le secteur de l'énergie; la mise en place d'un système de contrôle qualité/assurance qualité pour le niveau de référence et d'un plan de suivi; et la validation de l'utilisation des outils de calcul fournis par le Conseil exécutif du MDP. Un soutien a également été apporté pour l'organisation d'un atelier technique sur l'approche des niveaux de référence normalisés du

¹³ http://cdm.unfccc.int/Nairobi_Framework/index.html.

¹⁴ <http://cd4cdm.org/>.

MDP dans le secteur de l'électricité. On s'attachera dans l'étape suivante à contribuer au calcul d'un facteur d'émission incluant les centrales hors réseau.

31. La séance 2 s'est poursuivie par une séance de questions-réponses et un débat ouvert entre les intervenants et le public. Un représentant du Rwanda a demandé comment l'on peut éviter le risque de double comptabilisation des émissions lorsque les projets du MDP sont transformés en MAAN, et quel type d'assistance va être fourni aux AND pour résoudre ce problème. Un représentant de l'Autriche a demandé si de nouveaux projets du MDP sont toujours prévus en cette période de faible demande, ou s'il y aura des répercussions dans d'autres domaines de la Convention, comme celui des MAAN. Le Président du Conseil exécutif du MDP a expliqué que les activités de projet au titre du MDP et les MAAN sont apparentées. Il est possible, par exemple, de faire agréer des MAAN, d'obtenir une aide financière initiale et de recevoir des crédits pour les phases finales. La double comptabilisation peut être évitée en choisissant la méthode appropriée. Les centres de collaboration régionale fourniront des informations et une aide en la matière. Le Président du Conseil exécutif du MDP a saisi cette occasion pour dissiper les inquiétudes exprimées au sujet de la valeur des réductions des émissions certifiées, puisque cette valeur dépend du type de projet lui-même. En réponse à une question posée par un représentant du Japon au sujet de l'accueil réservé par les participants aux ateliers organisés par le Conseil exécutif du MDP, le Président a confirmé que ces ateliers sont appréciés et que l'on continuera à en organiser, mais que leur succès ne saurait être comparé à celui que les centres de collaboration régionale ont obtenu en l'espace de seulement onze mois depuis qu'ils sont devenus opérationnels pour faire connaître le MDP. Un représentant de la Finlande a demandé aux intervenants si les concepteurs des projets au niveau des pays ont la capacité d'élaborer des projets attractifs pour les investisseurs, ou si ces projets sont élaborés par un petit groupe de consultants. La représentante de l'IRENA a indiqué qu'en tenant compte des réactions du secteur privé et des agences multilatérales, l'IRENA met au point actuellement un navigateur pour les projets, outil qui doit servir à comprendre comment élaborer un projet attractif pour les investisseurs. Le Président du Conseil exécutif du MDP a évoqué sa propre expérience quant à la difficulté d'élaborer des propositions pour réaliser des projets attractifs pour les investisseurs dans les Caraïbes. Les attentes sont de plus en plus nombreuses pour recevoir un soutien financier du Fonds vert pour le climat dans le cadre de son programme de développement de la capacité d'élaboration de propositions, en particulier dans les très petits pays. Un représentant de la Zambie a souligné qu'il était important de recourir à une démarche de mentorat pour renforcer les capacités des populations locales et que les mécanismes de renforcement des capacités devaient être incorporés dans les institutions afin d'assurer le maintien de ces capacités à long terme. La représentante du Centre Risoé du PNUE a exprimé l'opinion que les pays en développement ont des capacités insuffisantes non seulement pour ce qui est des connaissances et des compétences des concepteurs de projets dans les pays, mais aussi en termes de marchés des capitaux et d'investisseurs prêts à prendre des risques dans certaines activités. Elle a ajouté que les capacités doivent être renforcées non seulement dans le secteur privé du point de vue des perspectives financières, mais aussi au sein du secteur industriel. La représentante du Grantham Research Institute a confirmé que le renforcement des capacités pour le secteur privé est indispensable car à la différence de la situation observée dans le MDP, le secteur privé considère les MAAN comme des initiatives gouvernementales et n'a pas encore conscience du rôle qu'il peut jouer dans leur mise en œuvre. Les capacités renforcées au titre du MDP peuvent être utilisées pour appuyer un transfert vers d'autres domaines d'investissement. Comme son expérience du dialogue avec le secteur privé le lui a appris, l'harmonisation des programmes d'investissement avec les plans de développement est considérée comme un indicateur de la stabilité/sécurité des politiques.

4. Séance 3: évaluation des solutions possibles et mise en œuvre des mesures d'adaptation

32. M. Batu Uprety, Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts), a informé les participants au Forum de Durban des méthodes de formation auxquelles le Groupe d'experts a recours actuellement et auxquelles il recourra à l'avenir pour renforcer les capacités des individus et des institutions dans les PMA. Le Groupe d'experts a organisé plusieurs ateliers de formation régionaux pour améliorer et renforcer les capacités des PMA en matière d'adaptation dans le cadre des PANA, du programme de travail en faveur des PMA et du processus des Plans nationaux d'adaptation (PAN). Une série de supports de formation, portant sur la mise en œuvre des PANA et des aspects essentiels du processus des PAN, a été utilisée pendant ces ateliers. Le Groupe d'experts a adapté chaque atelier de formation régional aux besoins, aux expériences, aux meilleures pratiques et aux enseignements retirés de la région concernée. Chaque atelier a servi de point de départ à un apprentissage en face à face et à des échanges d'expériences, de meilleures pratiques et d'enseignements dans le domaine de l'adaptation à moyen et à long terme. S'agissant des activités de formation futures, de nouvelles modalités ont été envisagées, notamment la formation de formateurs, l'utilisation de matériels d'apprentissage en ligne pour que l'apprenant apprenne à son rythme, le resserrement de la collaboration avec les organisations compétentes et les programmes d'appui, ainsi que les outils de collaboration en ligne accessibles sur la plate-forme Web NAP Central qui centralise les informations sur les plans nationaux d'adaptation. Indépendamment de ces ateliers, le Groupe d'experts a organisé deux manifestations consacrées aux PMA (NAP Expo¹⁵) afin d'appuyer le processus des PAN dans les PMA. M. Uprety a conclu son exposé en donnant des détails sur une publication en deux volumes consacrée aux meilleures pratiques et aux enseignements tirés de l'application des mesures d'adaptation dans les PMA.

33. M. Faustin Munyazikwiye (Rwanda) a présenté un exposé sur le renforcement des capacités en vue de favoriser la croissance verte et la résilience face aux changements climatiques de son pays. Après une description des conséquences néfastes des changements climatiques au Rwanda et des principales étapes de l'élaboration des politiques et de la planification de la lutte contre les changements climatiques. M. Munyazikwiye a donné un aperçu des difficultés rencontrées pour parvenir à la résilience et des solutions adoptées. Les problèmes dus à l'insuffisance du nombre d'experts des changements climatiques dans le pays et le manque de données appropriées pour effectuer des prévisions météorologiques ont été surmontés en dispensant une formation à une équipe intersectorielle d'experts nationaux et en installant 22 stations météorologiques automatiques en vue d'améliorer le système d'alerte rapide. L'implication insuffisante de certains secteurs a été surmontée en intégrant les changements climatiques dans la planification nationale et en désignant des facilitateurs au sein des ministères et au niveau des districts, et en créant une unité chargée de la lutte contre les changements climatiques au sein du Ministère de l'environnement ainsi que des commissions nationales pour l'économie verte chargées de développer la coordination et la coopération internes. Les capacités financières étant limitées, un fonds vert national pour le climat offrant un guichet pour la résilience et le développement des capacités a été créé. Pour remédier à la prise de conscience limitée de la question des changements climatiques, des programmes de sensibilisation du public ont été organisés à la radio et à la télévision et des formations proposées à certains groupes comme les jeunes, les femmes et le secteur privé.

¹⁵ <http://unfccc.int/8425>.

34. M^{me} Sumaya Zakieldeen, membre du Comité de l'adaptation, a présenté un exposé sur l'appui et les conseils techniques fournis par le Comité de l'adaptation afin de promouvoir la mise en œuvre d'une action renforcée en matière d'adaptation. M^{me} Zakieldeen a rendu compte des résultats de la cartographie des organismes du système des Nations Unies et des institutions nationales qui appuient les pays en développement dans le domaine de l'adaptation, qui a été réalisée à partir des communications adressées au Comité. À sa cinquième réunion (mars 2014), le Comité de l'adaptation a créé un groupe spécial de l'appui technique, chargé de proposer des modalités pour la fourniture d'un appui aux Parties dans le domaine de l'adaptation. Le groupe réalise actuellement une analyse de l'appui fourni, et identifie également les lacunes, les besoins et les possibilités en vue de son renforcement. En se fondant sur cette analyse, le groupe spécial présentera des recommandations au Comité de l'adaptation. Il ressort de certaines des conclusions dégagées de cet exercice que 87 % des organisations recensées encouragent le renforcement des capacités pour l'adaptation au niveau individuel et/ou institutionnel et 42 % d'entre elles ont mentionné la sensibilisation à la question de la parité des sexes. Le Comité de l'adaptation a par ailleurs créé une équipe spéciale chargée d'examiner les questions liées au processus des PAN. L'équipe spéciale collabore avec d'autres organes créés au titre de la Convention, comme le Groupe spécial d'experts, le CET, le Conseil du Fonds vert pour le climat et le Comité permanent du financement. Les futures activités du Comité de l'adaptation comprennent notamment l'organisation de deux ateliers en 2015, qui porteront sur les moyens de mise en œuvre des mesures d'adaptation et la promotion des moyens d'existence et de la diversification économique.

35. M^{me} Siane Abdul Baki (Libéria) a fait part de l'expérience de son pays, en tant que PMA, dans l'intégration des questions de parité des sexes dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques. La stratégie du Libéria en matière de parité des sexes et de changements climatiques a été élaborée avec le soutien de l'Union internationale pour la conservation de la nature, la Global Gender and Climate Alliance, l'Agence pour la protection de l'environnement et le Ministère de la condition féminine et du développement. L'objectif de la stratégie est d'intégrer l'égalité des sexes dans les politiques et programmes du Libéria de lutte contre les changements climatiques et d'offrir aux hommes et aux femmes des chances égales de mettre en œuvre des initiatives d'atténuation et d'adaptation et de profiter de leurs retombées. La stratégie, qui a été élaborée selon une approche participative en organisant des consultations avec les décideurs et les différents acteurs, ainsi que des examens collégiaux, s'appuie sur l'analyse des priorités nationales actuelles en matière de lutte contre les changements climatiques telles qu'elles ont été définies par le Parlement libérien. Elle concerne les secteurs suivants: agriculture et sécurité alimentaire; zones côtières; foresterie et réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts; santé, eau et assainissement; et énergie. Des activités particulières ont été prévues pour chaque secteur et sont actuellement mises en œuvre. Des coordonnateurs pour les questions de parité ont été désignés. Des formations sur les questions liées aux changements climatiques ont été organisées au niveau local, ainsi que pour les hauts fonctionnaires gouvernementaux. Ainsi, des agricultrices ont bénéficié de formations pour les sensibiliser aux changements climatiques et à l'adaptation et les inciter à partager ces informations avec d'autres femmes; un programme de formation des formateurs a été organisé de manière à pouvoir organiser par la suite des ateliers de partage des connaissances ou des informations sur les changements climatiques et l'adaptation dans le secteur de l'agriculture; des groupes de femmes ont été choisis pour recueillir des données sur les précipitations dans leurs villes respectives; et quatre femmes occupant des postes importants au Ministère de l'agriculture ont été formées pour réaliser des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques et des risques dans le secteur de l'agriculture avec le soutien du Centre for Environmental Economics and Policy in Africa à l'Université de Pretoria (Afrique du Sud).

36. Après la première série d'exposés, les participants ont demandé des précisions aux intervenants. De nombreuses questions ont été posées à la représentante du Libéria, principalement au sujet de l'appui politique reçu pour approuver la stratégie relative à la parité des sexes et désigner des coordonnateurs chargés de cette question, des difficultés rencontrées au niveau local et de la désignation des coordonnateurs pour la parité des sexes et du genre de formation qui leur a été dispensée. La représentante du Libéria a expliqué qu'un soutien politique avait été mobilisé grâce à l'implication et au lobbying des ministères, ainsi qu'à l'engagement du Sénat et de la chambre basse pour que les questions de parité des sexes figurent dans tous les programmes. L'une des premières difficultés rencontrées au niveau local avait été la résistance au changement, qui a pu être surmontée en engageant un dialogue avec les chefs traditionnels, en les faisant participer et en présentant la question de la parité comme une question touchant aux droits de l'homme. La même démarche a été adoptée pour sensibiliser à la question de la parité les hommes, qui par la suite sont devenus des défenseurs de l'égalité des sexes. Les jeunes se sont également mobilisés. En ce qui concerne les coordonnateurs pour la parité, nombre d'entre eux sont de hauts fonctionnaires gouvernementaux car ils doivent être en mesure de faire pression sur les décideurs. Une formation leur a été dispensée afin qu'ils appréhendent la notion de prise en compte des questions de parité, mais ils ont aussi été informés sur d'autres questions comme celles du VIH (virus d'immunodéficience humaine) et des droits de l'homme.

37. Plusieurs questions ont été posées au représentant du Rwanda, plus particulièrement sur les difficultés rencontrées pour former des experts nationaux, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et sur le manque de ressources financières. Le représentant du Rwanda a expliqué qu'il existe de nombreuses possibilités de formation aux niveaux national et régional, notamment sur les communications nationales, les PANA et les évaluations des besoins en matière de technologie. Pour remédier à l'insuffisance des ressources financières, un fonds national pour le climat a été créé dans le but de mobiliser des ressources tant internes qu'externes. La mobilisation des ressources au niveau national a pu se faire grâce aux apports du fonds pour la foresterie, aux droits d'enregistrement des projets et aux charges versées pour le non-respect des dispositions. S'agissant des fonds mobilisés à l'extérieur, des ressources ont été obtenues auprès des mécanismes financiers de la lutte contre les changements climatiques et d'organismes bilatéraux et multilatéraux.

38. M^{me} Diane McFadzien et M. Espen Ronneberg du secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) ont présenté le projet Finlande-Pacifique (FINPAC) sur la réduction de la vulnérabilité des moyens d'existence des villageois des États insulaires du Pacifique aux effets des changements climatiques. L'objet de ce projet est d'améliorer la capacité des services météorologiques et hydrologiques nationaux des pays insulaires du Pacifique à assurer des services météorologiques, climatiques et d'alerte rapide en collaboration avec les communautés villageoises du Pacifique et au profit de ces dernières, en partenariat avec plusieurs organismes et groupes et des experts de la région. Le projet comprenait divers volets axés sur des aspects techniques et sur la communication, comme l'amélioration de la maintenance et la remise en état de certaines stations d'observation météorologiques «muettes» et la formation du personnel des services météorologiques et hydrologiques nationaux afin qu'il puisse dialoguer avec les parties prenantes, en coopération avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres ONG. Ce projet a permis de mieux comprendre les facteurs de vulnérabilité et les capacités des communautés, de renforcer les capacités des communautés à accéder aux informations météorologiques et climatiques, à les comprendre et à les utiliser, grâce à l'organisation d'ateliers pour les communautés, à l'élaboration de plans intégrés au niveau communautaire pour la résilience au climat et aux catastrophes et à la poursuite des activités de sensibilisation des communautés en utilisant des supports pédagogiques.

39. M^{me} Lavina Tama (Îles Cook) a fait un exposé pour présenter l'expérience de son pays en tant que bénéficiaire du projet FINPAC. C'était dans le domaine de la communication que ce projet avait les effets les plus positifs: le Service météorologique des Îles Cook (CIMS) a achevé son guide et son plan concernant les moyens d'information, qui contient des plans et des suggestions sur les modalités de collaboration avec ces organes pour sensibiliser le public aux systèmes météorologiques et climatiques et aux termes météorologiques et lui permettre de mieux les comprendre. Le CIMS a désormais à sa disposition plus de connaissances et d'astuces sur les réseaux sociaux et les processus de participation et il sait mieux comment élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer une stratégie de communication. Le prochain volet portera sur les actions à mener en direction des villages pour promouvoir une meilleure compréhension des termes météorologiques et des systèmes météorologiques et climatiques. Une initiative de ce genre a déjà été organisée et a été jugée suffisamment intéressante pour être reproduite. Pour la première fois, la communauté a participé à un atelier organisé dans un village pour débattre de la résilience au climat et aux catastrophes et a appris à planifier et à renforcer sa résilience aux événements climatiques et aux catastrophes.

40. M. Stefan Schwager, Coprésident du Comité permanent du financement, a donné aux participants du Forum de Durban des informations sur le premier forum que le Comité a organisé, le 28 mai 2013 à Barcelone (Espagne), sur la question de la mobilisation de financements et d'investissements en faveur de l'action pour le climat. Il a examiné les questions soulevées à l'occasion du Forum, notamment les possibilités offertes et les problèmes posés actuellement par les flux financiers, et il a relevé que même si globalement le volume des fonds mobilisés avait considérablement augmenté ces dernières années grâce au financement à mise en œuvre rapide, il reste difficile de mobiliser des montants suffisants. S'agissant du financement des mesures d'adaptation, il ressort des enseignements tirés du Forum du Comité permanent du financement qu'il a été difficile d'attirer des financements privés en passant par le secteur public et que les liens entre l'adaptation et le développement sont complexes. En outre, les participants au Forum ont souligné que les risques et les facteurs d'incertitude sont différents dans le cas des projets d'adaptation et ceux d'atténuation. En premier lieu, l'estimation du coût des mesures d'atténuation est plus aisée et, en second lieu, il est difficile d'évaluer l'efficacité d'un projet d'adaptation puisque les effets bénéfiques ne sont pas facilement mesurables. M. Schwager a aussi insisté sur le fait qu'il est nécessaire de continuer de renforcer l'appropriation des pays en développement au niveau national et que le soutien et l'implication à haut niveau des ministères des finances sont nécessaires, entre autres.

41. M. Daouda Ndiaye du secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation a donné aux participants du Forum de Durban des informations sur le programme de développement du financement des activités liées au climat du Fonds pour l'adaptation. Au bout de quatre années de fonctionnement et après avoir accrédité 16 entités nationales de mise en œuvre, le Conseil a noté que seules cinq des entités nationales de mise en œuvre avaient été capables d'élaborer des propositions de projets et de les soumettre à l'approbation du Conseil. Le Conseil a donc mis sur pied un programme en vue de renforcer les capacités des entités nationales et régionales à recevoir et à gérer les ressources allouées pour le financement des activités liées au climat. Le programme a été lancé à l'occasion d'un séminaire qui s'est tenu en mai 2014 à Washington DC (États-Unis d'Amérique). Ce séminaire a rassemblé des experts appartenant à diverses organisations (notamment des organismes bilatéraux, multilatéraux, d'autres fonds, des ONG, des fondations et des entités du secteur privé) qui ont partagé leurs expériences, défini des domaines de collaboration et déterminé les pistes à suivre pour l'avenir. Pendant le séminaire, un nouveau programme de subventions pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'accréditation a été annoncé afin d'aider les pays voisins à renforcer les capacités des entités nationales de mise en œuvre. Les entités ayant reçu l'agrément du Fonds pour l'adaptation pourront également prétendre à des subventions

et fournir un appui aux pays qui souhaitent obtenir l'accréditation du Fonds pour l'adaptation. Les pays qui ne disposent pas d'entités nationales de mise en œuvre peuvent solliciter une subvention pour bénéficier de l'appui d'une entité de mise en œuvre nationale existante. Les prochaines activités de préparation prévues comprennent la mise en place d'une plate-forme d'échanges de connaissances qui servira à diffuser des connaissances et des outils devant permettre d'accéder à des financements des mesures d'adaptation, l'organisation de séminaires de préparation, un atelier organisé par une entité nationale de mise en œuvre africaine et un atelier régional sur l'accréditation. Une assistance technique personnalisée sera apportée aux entités accréditées sélectionnées afin d'améliorer leurs capacités à se conformer à la politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation.

42. Un représentant du Rwanda a demandé des précisions sur le programme de subventions pour la coopération Sud-Sud. Le représentant du secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation a expliqué qu'une entité nationale de mise en œuvre potentielle peut demander l'appui d'une entité de mise en œuvre nationale accréditée, laquelle, à son tour, peut apporter un appui à différents pays. L'entité potentielle peut soumettre sa demande d'appui au Fonds pour l'adaptation.

43. Un représentant de la France a souligné l'importance de renforcer les capacités en ce qui concerne le financement des activités liées au climat, notamment la participation des entités du secteur privé. Le Coprésident du Comité permanent du financement a invité ce représentant et le public à suivre les discussions du Comité lors du deuxième Forum prévu prochainement, pendant lequel ce sujet sera examiné.

44. Un représentant de la Finlande a pris note de l'impact considérable de l'apprentissage mutuel dans le projet FINPAC. Il a ajouté que le processus des plans nationaux d'adaptation pouvait aussi bénéficier de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

45. Un représentant des États-Unis a demandé au représentant du secrétariat du SPREP si d'autres villages des petits États insulaires en développement du Pacifique avaient demandé à bénéficier de la même formation que celle dispensée lors de l'atelier mentionné au paragraphe 38 ci-dessus. Le représentant du secrétariat du SPREP a mentionné un projet organisé dans les Îles Salomon qui prévoit un ensemble d'activités portant sur l'écosystème. Il a également ajouté que d'autres pays souhaiteraient bénéficier de cette coopération entre pairs qui permet une riche fertilisation croisée des idées.

46. Au nom du Président du SBI, M. Fry a remercié tous les intervenants pour les exposés précis, d'une grande tenue et intéressants qu'ils ont présentés et l'ensemble des participants pour leur participation active à des débats fructueux. Rappelant les termes employés par M^{me} Figueres au début de la réunion, lorsqu'elle avait défini le processus de renforcement des capacités comme un processus de démocratisation, M. Fry s'est déclaré convaincu que la troisième réunion du Forum de Durban avait incontestablement contribué à ce processus. Il a prononcé la clôture de la troisième réunion du Forum de Durban en invitant tous les participants à tirer de multiples enseignements de la réunion.

IV. Étapes suivantes

47. Le présent rapport sera présenté au SBI pour examen à sa quarante et unième session.

48. Les Parties et les autres acteurs concernés jugeront peut être utile de tirer parti des informations figurant dans ce rapport, ainsi que dans les exposés et les déclarations présentés pendant la troisième réunion du Forum de Durban¹⁶ pour planifier, concevoir et mettre en œuvre leurs activités de renforcement des capacités dans les pays en développement.

49. Les divers organes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto voudront peut-être mettre à profit ces informations pour étayer leurs débats sur les questions liées au renforcement des capacités dans l'accomplissement de leurs fonctions, comme en ont décidé la Conférence des Parties et la CMP.

¹⁶ <http://unfccc.int/8397.php>.

Annexe

[Anglais seulement]

Agenda for the 3rd meeting of the Durban Forum on capacity-building

Thursday 12 June 11 00 – 13 00		3 rd Meeting	
Session I Enhancement and/or creation of an enabling environment			
11 00 – 11 15	Opening	Welcome address	Capacity-building to enhance climate-resilient pathways to sustainable development
	Mr. Amena Yauvoli Chair of the Subsidiary Body for Implementation and of the Durban Forum	Ms. Christiana Figueres Executive Secretary, UNFCCC secretariat	Ms. Koko Warner Lead Author for Intergovernmental Panel on Climate Change Fifth Assessment Report
11 15 – 11 40	Introduction to the sessions	Recommending actions to create and enhance enabling environments for the development and transfer of climate technology	CTCN and capacity-building
	Mr. Ian Fry (Tuvalu) Ms. Angela Kallhauge (Sweden) Co-facilitators	Technology Executive Committee (TEC) Mr. Kunihiko Shimada TEC Vice-chair	Climate Technology Centre and Network (CTCN) Mr. Fred Machulu Onduri Chair of the CTCN Advisory Board
11 40 – 11 50 QUESTIONS & ANSWERS TIME			
11 50 – 12 20	Strengthening institutional capacity for reporting	Examples of GEF Projects to enhance and/or create of an Enabling Environment	Improving the sustainability of microfinance institutions in Ethiopia and Nepal through Climate Finance
	Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention (CGE) Ms. Hilary Hove CGE	Global Environment Facility (GEF) Mr. Rawlestone Moore Senior Climate Change Specialist GEF secretariat	Frankfurt School – United Nations Environment Programme (UNEP) Collaborating Centre for Climate and Sustainable Energy Finance Ms. Christine Grüning Senior Project Manager/Policy Expert
12 20 – 13 00 QUESTIONS & ANSWERS TIME AND PANEL DISCUSSION			



Thursday 12 June 15 00 – 17 00

3rd Meeting



Session II Building capacity to mitigate: Assessment of options and implementation of mitigation measures

15 00 – 15 40

Capacity as the front end of the mitigation pipeline

Climate Action Network International

Mr. Pat Finnegan
Co-ordinator
CAN-International Working Group on Capacity Building

Building capacity to mitigate: Examples and lessons learned from IRENA

International Renewable Energy Agency (IRENA)

Ms. Elizabeth Press
Deputy Director Innovation and Technology Centre

International Partnership on Mitigation and MRV*

Mr. Brian Mantlana (South Africa)
Mr. Sebastian Wienges (Germany)

*Measurement, reporting and verification (MRV)

Mobilizing private-sector engagement in LEDs and NAMAs: lessons learned from the UNDPs Low Emission Capacity Building Programme*

Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment

Ms. Alina Averchenkova
Co-Head Policy

*Low Emission Development Strategies (LEDS), Nationally Appropriate Mitigation Actions (NAMAs), United Nations Development Programme (UNDP)

15 40 – 15 50

QUESTIONS & ANSWERS TIME

15 50 – 16 20

Promoting CDM capacity-building activities in a time of carbon market crisis: the efforts of the CDM Executive Board

Clean development mechanism Executive Board (CDM EB)

Mr. Hugh Sealy
CDM EB Board Chair

Challenges of and solutions to regional distribution of CDM projects

The Nairobi Framework

Ms. Miriam Hinojosa
Head, Low Carbon Development Programme
UNEP Risoe

UNFCCC Regional Collaboration Centre Grenada: Building capacity to develop CDM projects in the Caribbean. The experience of the Dominican Republic

Mr. Federico Grullón
(Dominican Republic)

16 20 – 17 00

QUESTIONS & ANSWERS TIME AND PANEL DISCUSSION

Friday 13 June 15 00 – 17 00

3rd Meeting
Session III Building capacity to adapt: Assessment of options and implementation of adaptation measures
15 00 – 15 30

Present and future training approaches of the Least Developed Countries Expert Group to build individual and institutional capacities in least developed countries

Least Developed Countries Expert Group (LEG)

Mr. Batu Uprety, LEG Chair
Mr. Faustin Munyazikiye (Rwanda)

Technical support and guidance from the Adaptation Committee to promote the implementation of enhanced action on adaptation

Adaptation Committee (AC)

Ms. Sumaya Zakiideen
AC Member

Integrating gender into climate change adaptation strategies in least developed . The experience of Liberia

Ms. Siane Abdul Baki (Liberia)
Ministry of Gender and Development

15 30 – 15 45**QUESTIONS & ANSWERS TIME****15 45 – 16 15**

Reducing the vulnerability of Pacific communities to climate change
The experience of the Cook Islands

Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP)

Ms. Diane McFadzien, Mr. Espen Ronneberg
(SPREP)
Ms. Lavinia Tama (Cook Islands)

SCF Forum: Sharing Knowledge on
Adaptation Finance

Standing Committee on Finance (SCF)

Mr. Stefan Schwager
SCF Co-chair

Enhancing developing countries' capacity in accessing finance through national implementing entities. The Adaptation Fund Climate Finance Readiness Programme

Adaptation Fund Board (AFB)

Mr. Daouda Ndiaye
AFB secretariat

16 15 – 17 00**QUESTIONS & ANSWERS TIME AND PANEL DISCUSSION**